

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#).



Établissements publics du ministère des sports

Vendredi 20 mars 2020 – n° 303

Téléchargement des pièces jointes

Ce lien ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

Édito du directeur des sports

Bonjour à toutes et tous,

Je sais que vous mesurez le caractère exceptionnel de la période que nous vivons. Pour la première fois depuis leur création, les CREPS, écoles et instituts nationaux, sans oublier le musée national du sport, sont fermés et l'ensemble de l'activité sportive nationale, mais aussi pour une grande partie internationale, est à l'arrêt.

Depuis vendredi dernier, la direction des sports est pleinement mobilisée pour accompagner ces mesures et veiller à leur déploiement dans les meilleures conditions possibles. Dans ce contexte il nous a semblé important de ne vous adresser qu'un seul Flash Infos, commun aux DTN et aux établissements, récapitulant les dispositions prises pour chaque réseau et le travail de coordination nécessaire. Comme nous tous, je sais que vous passez désormais plusieurs heures par jour en audioconférences diverses afin de maintenir le lien avec vos interlocuteurs.

Je tenais pour ma part à saluer votre sens des responsabilités et votre réactivité. Soyez-en remerciés. Les acteurs du sports, établissements, cadres techniques et

fédérations prennent pleinement leur place dans ce mouvement citoyen destiné à endiguer la pandémie.

De mon côté, j'entends, en mobilisant au quotidien les bureaux et missions, que la DS soit pleinement à vos côtés pour relayer tous les messages gouvernementaux et répondre à vos besoins. Bon courage à vous, ce n'est qu'ensemble que nous parviendrons à surmonter la crise sanitaire que connaît notre pays.

Gilles QUENEHERVE – Directeur des sports

COVID-19

Consignes ministérielles

KIT de communication COVID-19

A la demande du Service d'Information du Gouvernement, vous êtes invités à diffuser largement les visuels de ce kit. Ce kit est téléchargeable [ici](#).

Il se compose :

- D'affiches, vidéos DOOH, vidéos RS rappelant les gestes barrières de manière injonctive ;
- D'une infographie explicative pour les enfants ;
- D'une affiche et d'un spot audio visant à promouvoir le minimum d'un mètre de distance dans les espaces accueillant encore du public ;
- D'un spot, d'une affiche et d'une infographie (je peux /je ne peux pas) rappelant les mesures de confinement et les recommandations associées ;
- D'affiches, d'audio et de vidéos sur la conduite à tenir en cas de symptômes bénins et de symptômes graves.

Ces outils pourront être amenés à évoluer encore tout au long de la crise. Nous vous invitons à les utiliser de manière appropriée, en ciblant les envois selon vos correspondants.

Communiqué de presse « Avec le ministère des sports, faire du sport chez soi, c'est nécessaire et facile ! » et outils ministériels.

Face à la situation sanitaire exceptionnelle que connaît notre pays, Roxana MARACINEANU, ministre des Sports, souhaite accompagner les Françaises et les Français dans cette période inédite afin que ceux qui souhaitent maintenir une activité physique régulière à leur domicile puissent bénéficier de recommandations fiables et de conseils simples à mettre en pratique, quel que soit leur âge, si leur condition physique et leur santé le permettent. A ce titre, veuillez trouver en pièce-jointe, le communiqué de presse dédié.

Des outils sont à votre disposition et nous comptons sur chacun d'entre vous pour les relayer.

- Les vignettes recommandations du ministère en matière de pratique sportive à domicile : [ici](#)
- La liste des applications validées par l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS) proposant des contenus accessibles pour faciliter la pratique d'activités physiques à domicile. Cette liste sera enrichie quotidiennement pour proposer aux français un maximum de contenus fiables : [ici](#)
- [La vidéo \(téléchargeable\) de la ministre](#) rappelant la nécessité, dans le contexte actuel, de pratiquer une activité physique quotidienne chez soi. Elle y rappelle aussi les règles à respecter strictement lorsqu'on sort de son domicile pour prendre l'air.

Pour vos publications sur les réseaux sociaux

Ø Les hashtag à utiliser

#RestezChezVous #BougezChezVous

Ø Les comptes à mentionner

Ministère des Sports

Twitter : @Sports_Gouv

Facebook : sports.gouv.fr

Instagram : @sports.gouv

Ministre

Twitter : @RoxaMaracineanu Facebook : RoxaMaracineanu

Instagram : @roxana.maracineanu

N'hésitez pas à nous faire remonter vos initiatives afin que nous puissions les relayer également sur nos réseaux sociaux.

Quai d'Orsay - Communiqué conjoint de M. Jean-Yves Le Drian, M. Christophe Castaner et M. Jean-Baptiste Djebbari - 18 mars 2020

Nous vous invitons à prendre connaissance du communiqué interministériel, qui se trouve en pièce-jointe, relatif aux déplacements, en France, en Europe et à l'international.

Ministère des finances - les mesures de soutien et les contacts utiles pour vous accompagner

Nous vous invitons à prendre connaissance de la FAQ du MINEFI, qui se trouve en pièce-jointe, relative à la mise en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises.

Relations DS et réseaux – suivi COVID-19

Dès le jeudi 12 mars au soir et suite à l'allocution du Président de la République, la Ministre des sports a décidé de fermer temporairement l'ensemble des établissements publics et pour 15 jours à compter du lundi 17 mars. Dès le

lendemain, il a été demandé aux établissements de diffuser massivement les consignes de sécurité, d'organiser le départ des sportifs des internats, de rédiger leur plan de continuité des activités (PCA) et de réunir un CHSCT exceptionnel.

La direction des sports a ainsi multiplié les audioconférences avec ses réseaux depuis lundi :

- Avec les établissements publics, lundi et jeudi, avec les premières réponses coordonnées concernant le déploiement des PCA, la mise en place des permanences, les attestations permanentes de déplacement, ...
- Avec les directions techniques nationales, en lien avec l'AS DTN et le CGO CTS, essentiellement sur les situations de rapatriement des sportifs et de leur encadrement de l'étranger ;
- Avec l'Agence nationale du sport ce mardi sur la situation « olympique et paralympique » qui à date n'a pas fait l'objet d'arbitrages. En l'état, les sportifs de haut-niveau relèvent du droit commun (régime du confinement) dans le souci de la protection de leur santé et de leurs proches ;
- Avec les DRJSCS en lien avec le SGMAS ;
- Ainsi qu'avec de nombreux autres ministères, associations, acteurs du champ sportif, ... afin de coordonner au mieux les actions à mettre en œuvre.

A partir de la semaine prochaine, le rythme des audioconférences avec les établissements et les DTN sera hebdomadaire :

- Le mardi 24 mars
 - o à 11h30 avec l'AS DTN
 - o à 14h30 avec les établissements (sujet principal : conséquences financières de la fermeture des sites et manques à gagner).

Nous devrions également être en mesure de vous apporter des éléments complémentaires la semaine prochaine concernant sur le service national universel (SNU).

Formation professionnelle

L'activité formation du réseau numérique du service public

Durant cette période de confinement le réseau numérique du service public de formation (RNSPF) poursuit son activité, répondant en cela à deux objectifs :

- Proposer des «web conférences » sur des sujets d'importance stratégique pour les établissements,
- Organiser une continuité pédagogique durant ces temps de confinement.

Sur ce dernier point plusieurs visio conférences, portées par Frédéric IMBERT (CREPS Dijon/RNSPF), se tiennent régulièrement. Elles visent à collecter et organiser par thèmes des contenus pédagogiques existants, favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les coordonnateurs de formations, et enfin créer des nouveaux « grains pédagogiques ».

D'autre part après plusieurs « Web conférences » portant sur la loi LCAP et sur la mise en œuvre pour le 01/01/2021 du label Qualiopi, une nouvelle « web conférence », plus opérationnelle, vous est proposée afin de vous préparer à la soutenance de l'audit.

Elle portera sur le critère 7 du référentiel national qualité « recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées ».

Objectif : être capable de présenter des éléments de preuve aux auditeurs

Contenus : point d'éclairage théorique, les attentes prévisibles des auditeurs, organiser les éléments de preuve.

Date et heure : jeudi 26 mars 2020 de 11 heures à 12 heures

Modalité d'inscription : tous les établissements publics sont invités à participer à cette action de formation, à raison de deux participants par EPF. Les inscriptions seront adressées à Frédéric IMBERT : frederic.imbert@creps-dijon.sports.gouv.fr

Elles feront apparaître l'établissement, le nom, prénom, et adresse mail des participants désignés.

Le dispositif Parcoursup : d'importantes modifications au calendrier

La situation exceptionnelle que nous vivons a conduit la DGESIP et l'équipe technique de Parcoursup à organiser quotidiennement des audioconférences avec l'ensemble des ministères certificateurs impliqués dans le dispositif Parcoursup. Le bureau DS3B s'est mobilisé notamment au sujet des modalités de sélection pour accéder aux formations JEPS, sachant qu'à date le calendrier général du dispositif est maintenu.

La place et l'intérêt des Tests d'Exigences Préalables (TEP), points essentiels sur le plan pédagogique et relevant d'un fort ancrage réglementaire, furent pleinement compris par la DGESIP. Compte tenu de cette particularité au regard des autres formations, il est ainsi acté que nos établissements organiseront leurs épreuves de TEP et leurs épreuves de sélection dans un calendrier spécifique.

Il a été décidé, à titre exceptionnel et dérogatoire, pour les seules formations portées par les établissements publics de formation du ministère des sports de faire parvenir les classements pour le 25 juin au plus tard.

Cet aménagement signifie que vous pourrez organiser vos épreuves de TEP et de sélections entre la fin du confinement et le 24 juin pour permettre un retour des classements le 25 juin. Cette solution portée par ministère des sports et le ministère de l'enseignement supérieur sécurise notre dispositif, ne vous met pas en difficulté et donne également plus de confort aux candidats durant cette période difficile.

D'autre part sur le plan technique, le service à compétence nationale (Maîtrise d'œuvre) Parcoursup procédera, au tout début de la semaine prochaine, à la modification de vos paramétrages en retirant notamment les dates des épreuves qui y sont inscrites.

Informations complémentaires

Un **projet de loi d'habilitation** à légiférer par ordonnances pour faire face à l'urgence sanitaire est en cours d'examen au Parlement. Il comportera des mesures dérogatoires concernant le secteur de la formation et des modalités de délibérations des instances des établissements publics. La direction des sports apportera des compléments d'information dès sa parution.

Les **conseils d'administration** de printemps des CREPS doit se tenir avant le 30 avril 2020 par accès à distance afin d'arrêter le compte financier 2019 des CREPS. Les autres points à inscrire à l'ordre du jour de ce CA doivent être limités à l'urgence avérée et en tout état de cause ne pas inclure de budget rectificatif. La procédure mise en place en 2018 pour la création des comités techniques est transmise de nouveau via ce flash. Elle est adaptable au compte financier 2019 à conditions que vous accompagniez cette délibération du rapport de l'agent comptable et de toutes les annexes obligatoires.

Nous vous informons également que l'ensemble des agents de la direction des sports est en télétravail (ou ASA) et qu'ils organisent des réunions de coordination par bureau afin d'assurer une continuité des missions respectives. Un **projet de loi d'habilitation** à légiférer par ordonnances pour faire face à l'urgence sanitaire est en cours d'examen au Parlement. Il comportera des mesures dérogatoires concernant le secteur de la formation et des modalités de délibérations des instances des établissements publics. La direction des sports apportera des compléments d'information dès sa parution.

Les **conseils d'administration** de printemps des CREPS doit se tenir avant le 30 avril 2020 par accès à distance afin d'arrêter le compte financier 2019 des CREPS. Les autres points à inscrire à l'ordre du jour de ce CA doivent être limités à l'urgence avérée et en tout état de cause ne pas inclure de budget rectificatif. La procédure mise en place en 2018 pour la création des comités techniques est transmise de nouveau via ce flash. Elle est adaptable au compte financier 2019 à conditions que vous accompagniez cette délibération du rapport de l'agent comptable et de toutes les annexes obligatoires.

Nous vous informons également que l'ensemble des agents de la direction des sports est en télétravail (ou ASA) et qu'ils organisent des réunions de coordination par bureau afin d'assurer une continuité des missions respectives.

A la semaine prochaine

Nom Prénom	Qualité	Tél + @
Thibaut DESPRES	Chef de bureau	01 40 45 90 09 + @
Catherine PELLICIARI	Adjointe au chef de bureau	01 40 45 96 80 + @
Sophie BAUCHART	Responsable de tutelle ENVSN – CREPS de Reims, Strasbourg, Nancy, Toulouse, Montpellier et IDF.	01 40 45 92 11 + @
David CHARRAS	Responsable de tutelle – ENSM et CREPS de Wattignies	01 40 45 96 25 + @
Marina CHAUMOND	Responsable de tutelle – IFCE et CREPS de Bordeaux, Poitiers, Nantes, La Réunion, PAP et Bourges.	01 40 45 97 46 + @
Claire MARTY	Responsable de tutelle – MNS et CREPS de Dijon, PACA, Vichy et Rhône Alpes	01 40 45 91 41 + @
François ROBERT	Responsable de tutelle INSEP	01 40 45 96 93 + @
Dominique RABUEL	Affaires juridiques	

Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux directeurs régionaux et contrôleurs budgétaires, aux préfigureurs DRAJES, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#).